
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2011

DÉCISION N° 2011 / 70 / SDL / 4

**PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL
SALINS DES LANDES**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 20 avril 2011, reçue le 20 avril 2011, du Président directeur général d'EDF et le dossier joint relatif au projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes,
 - vu sa décision n° 2011/35/SDL/1 du 4 mai 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/36/SDL/2 du 4 mai 2011 nommant Monsieur Claude BERNET président de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 15 septembre 2011 du Directeur Infrastructure Gaz d'EDF transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
-
- sur proposition de M. Claude BERNET,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public sous réserve que soit explicitée la composition de la saumure.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 20 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES